

La podologie – au-delà des frontières linguistiques

Rédaction

SSP - Société suisse des podologues

La SSP est l'association professionnelle officielle des podologues en Suisse romande. Elle réunit aussi bien des podologues indépendants que des podologues salariés et s'engage pour le progrès de la podologie en Suisse (romande). La SSP compte actuellement un peu plus de 300 membres répartis dans les 6 cantons de Romandie. Elle promeut la qualité des services podologiques par le biais d'une série de cours de formation continue et défend les intérêts de ses membres en veillant à ce que les podologues agréés agissent de manière professionnelle et éthique pour le bien et la santé du public.

La présidente de la SSP, Myriam Rossat, répond à nos questions.

1. Comment l'association professionnelle SSP est-elle organisée ?

La Société Suisse des Podologues (SSP) dispose d'un comité composé d'une présidente, vice-présidente, trésorière, secrétaire et de 2 délégués par canton romand. Le comité se réunit 4 à 5 fois par année, en visioconférence ou en présentiel.

En plus de son comité, la SSP peut compter sur les commissions de travail suivantes :

- Congrès (2 membres)
- Formation Continue (3 membres)
- Promotion de la Profession (5 membres)
- Remboursement des semelles (3 membres)
- Commission pour la FIP (1 membre)

2. Quels sont les thèmes qui préoccupent actuellement la SSP ?

- Nous avons été très préoccupés ces derniers temps avec le remboursement LAMal ainsi qu'avec la future tarification définitive.
- Une autre préoccupation de la SSP est de trouver des places de travail pour les futurs jeunes diplômés, afin qu'ils puissent exercer 2 ans comme podologue salarié. En Suisse romande, la plupart des podologues travaille de manière indépendante et il n'y a que peu d'offre pour des podologues salariés sur le marché.
- Nous travaillons également en partenariat avec l'Ecole professionnelle de Genève pour assurer la relève dans la profession. Il existe une réelle et préoccupante pénurie de podologues, dans plusieurs cantons romands.
- Nous essayons de collaborer au mieux avec les autres partenaires de la santé. En tant que nouveau prestataire LAMal, nous devons cependant adapter la stratégie d'une prise en charge interdisciplinaire et globale du patient diabétique.

3. En quoi la formation en Suisse romande diffère-t-elle de celle en Suisse alémanique ?

En Suisse romande, seule la formation de podologue ES est possible, à l'Ecole Supérieure de Podologues à Genève. Environ 15 élèves y sont admis chaque année. La formation d'assistante en podologie n'est actuellement pas proposée en Suisse romande.

4. Comment percevez-vous la collaboration avec les associations sœurs SPV et UPSI ?

La SSP a toujours entretenu de très bons rapports avec la SPV et l'UPSI. Depuis la création de l'OPS, les échanges ont été plus nombreux ce qui a encore davantage augmenté les liens de collaboration.

5. L'organisation Podologie Suisse OPS est l'organisation faîtière des trois associations professionnelles et spécialisées suisses «Schweizerischer Podologen-Verband SPV», «Société Suisse des Podologues SSP» et «Unione Podologi della Svizzera Italiana UPSI». Existe-t-il des efforts visant à intensifier la collaboration, par exemple dans le domaine de la formation (par ex. cours interentreprises) ?

En ce qui concerne la formation, nous devons en effet réunir nos forces afin d'avoir une plus grande visibilité au niveau fédéral et européen. Nous pourrions ainsi offrir la possibilité aux podologues de continuer à se former et avoir aussi l'accès à d'autres formations postgrades à l'étranger.

La reconnaissance et la pérennité de la profession sont à la base de notre collaboration.

6. Quelles sont vos expériences en Suisse romande concernant la facturation des prestations à l'AOS ? Vos membres facturent-ils déjà ?

La réactivité administrative des Santé publiques a été inégale d'un canton à l'autre, ce qui a rendu les démarches de certains de nos membres plus longues et fastidieuses. D'autres membres ont attendu d'être davantage rassurés et informés par rapport aux coûts et aux avantages, avant de se lancer dans la procédure du remboursement à la charge de l'AOS.



[Photo portrait Myriam Rossat]

Myriam Rossat occupe le poste de présidente de la Société Suisse des Podologues depuis 2019. Aussi diplômée infirmière, elle exerce depuis plus de 30 ans comme podologue indépendante et réflexothérapeute dans un cabinet à Fully. Elle donne également des cours interentreprises (soins et hygiène des pieds), depuis plus de 12 ans, à OrTra Valais, pour les ASSC (Fachmann/Frau Gesundheit EFZ)